

JOURNAL OFFICIEL

DU

BURKINA FASO

Paraissant le jeudi de chaque semaine

ABONNEMENTS	ABONNEMENTS ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
BURKINA FASO ET AFRIQUE Toute voie 6 mois 1 an 19 500 39 000	les abonnements et insertions seront adressés au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres 01 BP. 3924 OUAGADOUGOU TEL. 50-32-63-61 / 50 32-60-19 50 32 60 20 / 50 32 41 91	Association à but non lucratif et avis autre que de constitution de sociétés commerciales..... 25 000 F CFA.
AUTRES PAYS Voie aérienne exclusivement Zone Afrique Ouest.....100 000 Frs Zone Afrique Nord, Centale, Australe..... 150 000 Frs Zone Amérique, Asie.....300 000 Frs Zone Europe.....300 000 Frs _ Frais d'expédition en sus	Les lettres demandant réponse devront être accompagnées d'un timbre pour l'affranchissement.	Avis de constitution de sociétés commerciales..... 100 000 F CFA
Vente de numéro Année courante.....750 Année courante spéciale.....1000 Année antérieure.....900 Année antérieure spéciale.....1200	ISSN 07966-5206 Les abonnements et les annonces sont payables d'avance	Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".

PARTIE OFFICIELLE

PRESIDENCE DU FASO

14 nov... Décret n° 2016-1066/PRES promulguant la loi n° 025-2016/AN du 18 octobre 2016 portant ratification de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie adoptée à New York, le 30 août 1961.

135

20 déc... Décret n° 2016-1154/PRES promulguant la loi n° 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique.

135

22 déc... Décret n° 2016-1158/PRES mettant fin à l'intérim du Chef de Corps du Bataillon du Génie Militaire (à titre de régularisation).

146

22 déc... Décret n° 2016-1159/PRES portant nomination d'un Commandant et d'un Commandant Adjoint du 11^{ème} Escadron de Soutien à la Paix (FPU 7).

147

23 déc... Décret n° 2016-1160/PRES portant nomination d'un Commandant de Groupement de Gendarmerie.

148

23 déc... Décret n° 2016-1161/PRES portant

nomination d'un Chef de Division par intérim à l'Etat-Major de l'Armée de l'Air.

150

28 déc... Décret n° 2016-1170/PRES promulguant la loi n° 034-2016/AN du 15 novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

151

28 déc... Décret n° 2016-1171/PRES promulguant la loi n° 035-2016/AN du 15 novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif.

151

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

11 nov... Décision n° 2016-025/CC sur la conformité à la Constitution de la loi n° 023-2016/AN du 13 octobre 2016 portant retrait de parcelles illégalement acquises sur la période de 1995 à 2015 au Burkina Faso.

150

11 nov... Décision n° 2016-026/CC sur la requête aux fins de promulgation de la loi organique n° 018-2016/AN du 26 mai 2015 portant composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour de Cassation et procédure applicable devant elle.

150

DECRET N° 2016-1170/PRES promulguant la loi n° 034-2016/AN du 15 novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;
VU la lettre n°2016-080/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 01 décembre 2016 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°034-2016/AN du 15 novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°034-2016/AN du 15 novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié.

Ouagadougou, le 28 décembre 2016

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

**IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE**

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N° 034-2016/AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION
DE L'ACCORD DE BANGUI INSTITUANT UNE
ORGANISATION AFRICAINE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE,
ACTE DU 14 DECEMBRE 2015**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;
Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 novembre 2016
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 15 novembre 2016

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice-président
Benéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance
Dissan Boureima GNOUMOU

DECRET N° 2016-1171/PRES promulguant la loi n° 035-2016/AN du 15 novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;
VU la lettre n°2016-080/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 01 décembre 2016 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°035-2016/AN du 15 novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°035-2016/AN du 15 novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié.

Ouagadougou, le 28 décembre 2016

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

**IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE**

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE